Date de dépôt : 8 février 2021

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : De l'eau, de l'eau, pensez aux rivières genevoises !

Rapport de M. Alexis Barbey

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission des pétitions s'est réunie à deux reprises pour examiner cette pétition, les 7 et 18 décembre 2020. Ses travaux ont été présidés de main de maîtresse par M^{me} Adrienne Sordet et les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie ici pour la qualité de son travail.

Résumé pour lecteur pressé

La P 2103 alerte quant au niveau d'eau critique de certains petits cours d'eau genevois. Son auteur – un membre actif de la communauté des pêcheurs – nous explique que certaines communes françaises pompent l'eau pour la revendre à leurs habitants, encourageant ainsi le dessèchement.

L'examen de cette pétition et l'audition du département du territoire (DT) montrent une situation rendue complexe par l'enchevêtrement des acteurs des deux côtés de la frontière. Les possibilités d'action pour le Conseil d'Etat sont très maigres.

Très en souci par la description de la situation, la commission a décidé à l'unanimité de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat pour l'encourager à prendre toutes les mesures possibles pour trouver une solution.

P 2103-A 2/12

Audition du 7 décembre 2020 : M. Christophe Ebener, Fédération des sociétés de pêche genevoises, pétitionnaire

M. Ebener prend la parole et déclare que cette pétition tire ses origines de 2013, lorsque la commission de la pêche a appris que 30 à 60% des débits d'étiage manquaient dans les rivières en raison du captage opéré par les communes françaises. Il mentionne que ces dernières préfèrent fonctionner ainsi puisque capter de l'eau de source est gratuit pour ces communes qui peuvent ensuite revendre cette eau. Il ajoute que plusieurs démarches ont été réalisées depuis 2013 par la Commission de la pêche et la Fédération des sociétés de pêche sans aucun résultat. Cela étant, il déclare que cette pétition intervient maintenant trop tard puisque certains cours d'eau comme l'Aire sont à présent secs depuis plusieurs années pendant plusieurs mois.

Une députée PDC remercie le pétitionnaire de rappeler l'urgence de la problématique des cours d'eau. Elle rappelle sa motion, adoptée il y a deux ans par le Grand Conseil, en mentionnant ne pas avoir eu de réponse de la part du Conseil d'Etat. Elle ajoute avoir également posé une question écrite urgente au Conseil d'Etat qui a indiqué que l'office n'épargnait pas ses efforts, mais que le chemin était plus long que prévu pour enclencher la dynamique transfrontalière. Elle se demande ensuite ce qu'en pensent les sociétés de pêche françaises et si des espoirs de collaboration transfrontalière sont envisageables.

M. Ebener répond que ce sont les communes qui sont responsables en France du réseau d'assainissement et il mentionne que la réponse qui lui a été faite était qu'elles avaient tellement de travail pour loger les Genevois sur leur territoire qu'elles n'avaient pas le temps de s'occuper des débits d'eau. Il signale, cela étant, que les collaborations avec les sociétés de pêche françaises sont bonnes et il indique que celles-ci s'inquiètent de leur côté des vidanges opérées en Suisse par le barrage de Verbois.

Une députée PDC se demande s'il y a un déficit de volonté politique pour travailler de manière transfrontalière à Genève.

M. Ebener estime que l'administration est démunie face à la tâche. Il ajoute que le magistrat en charge devrait montrer la voie et aider son administration. Il rappelle alors que le problème dure depuis une dizaine d'années. Il précise avoir un sentiment similaire en ce qui concerne la France voisine.

Un député S demande si des activités ciblées comme le golf sont plus consommatrices d'eau que d'autres. Il se demande ensuite si la Commission de la pêche a la capacité d'intervenir.

M. Ebener répond que la Commission de la pêche qu'il préside réunit des politiques remarquables et il pense que cette commission joue bien son rôle. Il déclare ensuite que les polluants se concentrent de nos jours dans des volumes d'eau moindres que jadis et il remarque que les impacts sont directs et d'autant plus importants sur la faune et la flore.

Il estime que la situation en est à un tel point qu'il faudrait maintenant se contenter de déterminer deux, voire trois cours d'eau prioritaires, comme l'Aire qui est très polluée, mais qui a fait l'objet d'investissements très importants au cours de ces dernières années, et l'Allondon. Il mentionne qu'un affluent de l'Allondon, en France voisine, le Lion, est particulièrement pollué. Il ajoute qu'il faudrait encore maintenir la Versoix compte tenu de son importance. Il pense qu'il sera très difficile de maintenir les autres cours d'eau du canton.

Un député PLR se demande jusqu'où il est possible d'intervenir légalement en matière de captation d'eau. Il rappelle que Genève bénéficie de certains moyens de pression, notamment la rétrocession fiscale inhérente aux frontaliers.

M. Ebener répond se réjouir d'entendre que le canton peut faire pression à l'égard des cours d'eau pour lesquels il a beaucoup investi. Il signale ensuite que ces pratiques sont légalement presque inattaquables. Il observe toutefois qu'un poisson va être classé dans le statut des espèces « fortement menacées », ce qui entraînera probablement des réactions de la part de la Confédération et des recours en justice plus efficaces.

Un député PLR déclare être choqué d'entendre qu'il est possible de pomper de l'eau gratuitement pour la revendre.

Une députée EAG mentionne que l'eau devient un enjeu planétaire qui fera un jour l'objet de guerres. Elle se demande quelles sont les possibilités d'intervention.

M. Ebener répond que les enjeux financiers sont dérisoires et même absurdes au niveau de ces communes françaises, soit de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'euros chaque année. Et il mentionne que ces chiffres paraissent bien dérisoires par rapport aux conséquences dramatiques inhérentes à ces captages. Il signale ensuite être déconcerté par ce qu'il constate sur le terrain et il pense que, si la politique transfrontalière n'est pas réincarnée comme elle l'a été jadis, il ne sera pas possible de parvenir à des résultats.

Un député S demande s'il a des suggestions d'audition.

P 2103-A 4/12

M. Ebener pense que l'office cantonal de l'eau pourrait donner des informations. Il ajoute que M. Hodgers devrait être également entendu à l'égard de la politique transfrontalière.

M. Ebener se retire.

Discussion interne

Un député UDC déclare constater que la situation est catastrophique. Il ajoute être donc prêt à voter la pétition immédiatement et à la renvoyer au Conseil d'Etat, mais il craint qu'elle soit insuffisante. Il pense que Genève se fait exploiter par les communes françaises au niveau des rivières. Il estime dès lors qu'il faudrait déposer une motion à cet égard, très volontariste et proposant même des mesures de rétorsion comme une retenue sur la rétrocession à la source.

Une députée PDC déclare partager l'opinion du député UDC. Elle mentionne avoir travaillé à la renaturation des cours d'eau pendant dix ans sous l'ère Cramer et elle pense qu'il serait utile d'entendre M. Hodgers. Elle se demande s'il serait possible d'ajouter au PV la réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente 1375, ce qui permettrait peut-être d'établir une motion. Elle ajoute qu'il serait également possible d'entendre indépendamment M. Mulhauser, directeur du service de l'eau.

Un député PLR pense qu'il est important d'attirer l'attention de M. Hodgers sur cette problématique et d'avoir son avis.

Une députée EAG mentionne que la situation est tragique en rappelant que la perte d'une rivière est définitive. Elle ajoute qu'il faut poser des questions à M. Hodgers mais également lui demander des comptes sur ces différentes problématiques.

Un député PLR déclare partager l'avis de l'autre député PLR. Il ajoute que l'audition du magistrat permettra d'être plus crédible. Il pense qu'il serait bon également d'entendre le groupement franco-suisse qui travaille sur la politique de l'eau.

Une députée PDC répond qu'il y a le groupement local transfrontalier et le comité régional franco-genevois dans lequel siège M. Mulhauser.

Un député PDC déclare être sidéré de constater la situation après l'époque de M. Haegi et de M. Cramer, et de remarquer que des députés proposent de sortir la matraque contre les partenaires français. Il ajoute qu'il aurait volontiers entendu M. Wisard qui a un sens politique avéré dans ces questions.

Une députée Ve mentionne que son groupe acceptera bien entendu l'audition de M. Hodgers et de M. Mulhauser.

Un député UDC déclare qu'il faut bouger et ne pas se contenter d'une pétition. Il ajoute ne pas être opposé à l'audition du conseiller d'Etat, mais il estime qu'il faut aller vite.

La présidente déclare que la commission entendra dans un premier temps M. Hodgers et dans un second temps M. Mulhauser.

Audition du 18 janvier 2021

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire (DT)

M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'OCEau

M. Alexandre Wisard, directeur OCEau – service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

M. Hodgers déclare que la pétition soulève un vrai problème, soit celui de la biodiversité. Il ajoute que ce problème est annonciateur du problème de l'eau potable. Dès lors, il remarque qu'une vraie stratégie doit être mise en place, en observant toutefois que Genève est largement dépendant de la France voisine. Il estime que le Grand Genève doit donc monter en puissance. Cela étant, il ne pense pas qu'il soit possible de dire que l'eau est confisquée en France et remarque que ce constat ne permettra pas de faire grand-chose. Il ajoute que l'enjeu est d'objectiver ce qui se passe en France voisine et il déclare que la question de la collaboration transfrontalière est fondamentale. Il précise qu'il est notamment nécessaire de renforcer la planification transfrontalière de l'eau qui implique une douzaine de collectivités territoriales.

M. Mulhauser remarque que c'est la question de l'étiage qu'il faut résoudre, en distinguant ce qui est dû à l'évolution climatique de ce qui est dû à l'activité humaine. Il doute en l'occurrence que les Français confisquent l'eau au détriment de Genève en rappelant que les règles en la matière diffèrent de part et d'autre de la frontière. Il rappelle par ailleurs que le volume total des précipitations pluvieuses n'a pas changé, et que seule la distribution au cours des mois s'est modifiée. Il mentionne que la pluviométrie est moindre l'été et il déclare que les conséquences sont en effet réelles. Il signale ensuite que la pluie estivale est largement compensée par l'évaporation de l'eau qui est plus importante.

Il observe par ailleurs que la baignade n'est pas déconseillée en période d'étiage mais dans les deux jours qui suivent un orage, puisque certains P 2103-A 6/12

réseaux d'égouts sont « bypassés » et déversés dans les rivières. Il remarque qu'en cas de sécheresse exceptionnelle, des mises à ban sont prises de manière ponctuelle. Il ajoute qu'il est clair qu'il y a un essoufflement dans la politique transfrontalière de l'eau au cours de ces dernières années, notamment en raison de la fin de plusieurs mandats. Il ajoute que la commission spécialisée œuvre quant à elle principalement sur l'eau potable en raison du rapport de la Cour des comptes, afin de trouver un système avec les Français pour croiser les réseaux d'alimentation. Il rappelle qu'une trentaine de points de croisement de réseaux pourraient être envisagés afin de délester les têtes de bassin.

Il se demande ensuite s'il faut développer des solutions artificielles pour alimenter des rivières ponctuellement ou s'il n'est pas préférable de travailler d'abord sur l'eau potable. Il rappelle que les programmes d'économie d'eau doivent encore être développés à Genève et il pense que les nappes d'accompagnement devraient être mieux connues pour soulager les réseaux. Il rappelle enfin que tous les cours d'eau ne sont pas dans une situation aussi catastrophique que celle décrite dans la pétition.

M. Wisard rappelle que des contrats rivières sont signés depuis 20 ans avec les communautés de communes, contrats qui listent de nombreuses actions pouvant être financées par la France et la Suisse. Il remarque que des renaturations sont ainsi réalisées, à l'instar de bassins de rétention qui sont construits en France. En ce qui concerne le soutien d'étiage, les actions demeurent modestes et il observe que Genève est décidé à les soutenir. Il signale que c'est l'interconnexion des réseaux qui est effectivement réfléchie à l'heure actuelle.

Un député UDC déclare qu'il avait l'impression, en écoutant M. Hodgers et M. Mulhauser, que la situation relevait de la responsabilité unique de Genève. Il mentionne que, s'il n'y a pas de volonté de nuire du côté français, il n'y a pas non plus de volonté de contrôle des pompages qui se multiplient. Il demande ensuite ce qu'il faut penser du projet de centre commercial Open très important qui doit être construit dans le pays de Gex.

M. Hodgers répond que le Conseil d'Etat est opposé à ce projet, ce d'autant plus que l'essentiel des acteurs du Grand Genève sont également opposés à ce projet. Mais il déclare que Genève n'a aucun moyen juridique à cet égard. Il rappelle également que Genève s'était opposé au projet de bouteilles d'eau de Divonne dont les conséquences sur l'étiage auraient pu être importantes. Il répète qu'il n'y a pas de volonté délibérée de confisquer l'eau, mais il pense que la France ne gère pas l'eau de manière optimale, tout comme Genève.

Une députée PDC remercie le département pour la qualité de ses publications. Elle signale qu'en plus des débits d'étiage de plus en plus sévères, se pose également la question des polluants. Elle ajoute que ces pollutions sont domestiques, industrielles et agricoles et proviennent tant de France que de Suisse. Et elle se demande ce qui est fait à cet égard. Elle ajoute que c'est en fin de compte l'urbanisation générale de la région qui impacte l'eau et elle se demande ce qu'il en sera à l'avenir avec des projets comme les Cherpines. Elle se demande par ailleurs comment se déroulent les relations avec les acteurs transfrontaliers et à quel niveau les échanges ont lieu.

M. Mulhauser répond que la collaboration transfrontalière est bonne et que c'est dans le domaine des polluants que les accords et les synergies sont les plus efficaces avec des participations croisées dans les stations d'épuration. Il pense, cela étant, qu'il est nécessaire d'augmenter la conformité des réseaux d'assainissement à Genève, notamment sur le bassin versant de l'Aire pour améliorer plusieurs points de déversements. Il rappelle par ailleurs l'existence d'un plan d'action sur les polluants phytosanitaires avec des ressources mises à disposition. Il évoque également Saint-Julien en indiquant qu'il n'y a pas de résistance aux investissements nécessaires à ce niveau. Il ajoute que les Français sont par ailleurs invités lors des séances pour préciser l'avancée de leurs travaux. Il termine en déclarant qu'il est clair que l'urbanisation ne facilite pas la situation.

Une députée PDC observe que Genève ne peut donc pas faire autre chose que subir. Elle se demande si le canton n'a pas de moyen coercitif contre la création de ce centre commercial.

M. Hodgers répond par la négative en déclarant qu'un arbitrage s'est déroulé à Paris qui s'impose à tout le monde. Il précise avoir une séance prochainement sur cette question et mentionne que ce centre commercial représentera une catastrophe en termes d'eau, mais aussi de déplacements et de consommation. Il précise que ce centre contredit toutes les politiques publiques du canton.

Un député PDC demande comment apprécier cette pétition.

- M. Hodgers répond que le constat est juste et partagé. Il ajoute que son département pourrait prendre en charge cette pétition.
- M. Mulhauser précise que l'amélioration de l'étiage est compliquée et il déclare que ses collègues n'ont jamais réussi à trouver une solution durant les 20 dernières années. Cela étant, il ajoute être attentif aux demandes de la pétition et il mentionne que les pêcheurs ne lâchent généralement jamais une problématique.

P 2103-A 8/12

M. Hodgers remarque que son département peut prendre en charge cette pétition, mais il pense qu'il serait bon que le parlement donne un signal en poussant le Conseil d'Etat à développer une stratégie sur les débits d'étiage et l'eau potable.

Un député S évoque la qualité de l'eau et il demande ce qui est contrôlé et à quelle fréquence. Il pense notamment aux microplastiques que les humains peuvent ingérer. Il évoque à cet égard un rapport d'Oceaneye et il demande si une réflexion est entamée à cet égard. Il rappelle qu'il va déposer une proposition de motion sur le sujet.

M. Mulhauser répond que la surveillance des rivières incombe à l'office cantonal de l'eau, que les nappes relèvent de l'office de l'environnement, et que la qualité de l'eau potable entre dans le cahier des charges du chimiste cantonal. Il signale qu'une brochure sur l'eau potable vient d'être publiée. Il indique alors que des nanoplastiques ont été retrouvés dans les tissus d'organismes vivants, mais il mentionne qu'aucun impact toxicologique n'a encore été prouvé. Il déclare que la question des plastiques est prioritaire et il remarque que les indicateurs sont en train d'être définis. Il l n'a jamais été porté à sa connaissance de passage de nanoparticules de plastique dans l'eau potable du canton.

Un député S demande si la vase est également analysée. Il rappelle que des munitions se trouvent dans le fond du lac de Neuchâtel et polluent le fond de ce lac.

M. Mulhauser répond que les sédiments du lac sont analysés très régulièrement. Il ajoute que les rapports de la CIPEL donnent des détails sur ces éléments. Il précise que les sédiments des rivières ne sont pas analysés alors que les invertébrés le sont. Il rappelle que ces derniers permettent d'apprécier la qualité des vases. Il ajoute que le niveau d'étiage de plus en plus modeste des rivières met malheureusement en lumière les polluants.

Une députée PDC se demande si le canton aura encore des moyens pour maintenir la qualité de ses cours d'eau. Elle se demande ce qu'il en est du dispositif devant être déployé dans les cours d'eau pour analyser les médicaments s'y trouvant.

M. Mulhauser répond que le travail avec les filières professionnelles, industrielles et hospitalières permet d'éliminer le plus possible les pollutions avec les médicaments. Mais il rappelle que c'est la consommation de médicaments des individus qui est problématique puisque des hormones et des antibiotiques peuvent passer dans les eaux domestiques usées. Il n'est pas certain que tout le spectre des médicaments soit arrêté par l'épuration.

M. Wisard déclare que l'augmentation de 7% à 8% des coûts, inhérente au dispositif pour stopper les particules de médicaments, sera prise en charge par le prix de l'eau. Il ajoute que les résultats sont très concluants et il mentionne que l'impact sera très positif sur les eaux de l'Arve.

M. Hodgers et ses collaborateurs se retirent.

Discussion interne

La présidente ouvre la discussion.

Une députée PDC déclare qu'il ne faut pas déposer cette pétition sur le bureau. Elle estime que M. Hodgers a donné une piste et elle se demande s'il ne faudrait pas transformer cette pétition en motion.

Un député UDC déclare que son groupe votera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il ajoute que c'est un excellent signal qui aurait pu venir également des milieux agricoles. Il ajoute qu'il faudra peut-être dans un futur proche déposer un autre texte pour résoudre cette problématique.

Une députée EAG mentionne qu'EAG soutiendra le renvoi de cette pétition.

Une députée Ve déclare que le Conseil d'Etat partage les observations de cette pétition et elle ne croit pas que soutenir cette pétition entraîne de problème avec la France voisine. Elle ajoute que son groupe soutient cette pétition.

Un député S mentionne que son parti soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat tout en ne partageant pas l'incrimination des Français. Il pense que Genève a également largement à faire de son côté.

Un député PLR déclare que le PLR renverra également cette pétition au Conseil d'Etat. Il observe en outre que de nombreux acteurs de la collaboration transfrontalière ont changé et il pense que cette pétition permet également de mettre en lumière cet aspect important en suggérant de relancer la dynamique.

Un député MCG mentionne que son groupe soutient également cette pétition.

P 2103-A 10/12

Vote

La présidente passe au vote du renvoi de la P 2103 au Conseil d'Etat :

Oui: 15 (1 EAG, 4 PLR, 2 Ve, 2 PDC, 3 S, 1 UDC, 2 MCG)

Non: – Abstentions: –

Le renvoi de la P 2103 au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité.

Catégorie de traitement préavisé : Extraits

La présidente demande si la commission souhaite formuler une proposition de motion de commission.

Un député PLR propose de faire les choses dans l'ordre et de renvoyer dans un premier temps cette pétition avant d'envisager un nouveau texte.

Une députée PDC acquiesce en proposant d'attendre la réponse du Conseil d'Etat.

Pétition (2103-A)

De l'eau, de l'eau, pensez aux rivières genevoises!

Mesdames et Messieurs les députés,

Les cours d'eau genevois manquent cruellement d'eau en cette période de réchauffement climatique.

Les pompages et captages des eaux de source, principalement en France voisine, assèchent de nombreuses rivières genevoises lors des périodes arides. Leurs lits sont mis à sec par ces pratiques destructrices, destinées notamment à arroser de nombreux golfs.

Il manque ainsi 30% à 50% des débits d'étiage, soit le débit minimum en période de basses eaux.

Réduction drastique de l'habitat aquatique pour de nombreuses espèces animales et végétales, de si faibles débits concentrent les trop nombreux polluants d'origine domestique (assainissement imparfait des eaux usées) ou agricole, menaçant ainsi les fonctions écologiques fondamentales de nos rivières. En raison de la mauvaise qualité de l'eau, même une simple baignade est aujourd'hui déconseillée dans la plupart des cours d'eau du canton par les autorités genevoises.

Les efforts importants consentis par les collectivités publiques genevoises et françaises pour restaurer les cours d'eau transfrontaliers depuis 20 ans – soit des dizaines de millions – ne doivent pas être réduits à néant parce que leur eau est délibérément confisquée en tête de bassin.

Il est urgent d'agir! La politique transfrontalière de gestion de l'eau montrant d'évidents signes d'essoufflement, les signataires de cette pétition demandent au Grand Conseil de soutenir des **mesures immédiates et concrètes** pour assurer un **soutien d'étiage actif** dès l'été 2020 aux cours d'eau les plus menacés, pour qu'enfin puisse être préservé durablement le patrimoine paysager et biologique des rivières genevoises.

P 2103-A 12/12

N.B. 1 signature¹
Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises M. Christophe Ebener Chemin du Barbolet 13A 1213 Onex

Pour information, la pétition est en outre munie de 300 signatures électroniques.